

QUEL INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR NOS SALLES DE CINÉMA ?



SOMMAIRE

PAGE 2	<u>DÉROULÉ DE LA RENCONTRE</u>
PAGE 2	<u>POURQUOI L'INVESTISSEMENT ?</u>
PAGE 3	<u>AIDE À LA CRÉATION, RESTRUCTURATION, RÉNOVATION DE SALLES DE CINÉMA DE LA PETITE ET MOYENNE EXPLOITATION</u> <ul style="list-style-type: none">- Objectifs- Bénéficiaires- Projets éligibles- Conditions d'éligibilité- Taux d'intervention- Critères d'appréciation- Exclusions- Composition du dossier
PAGE 6	<u>LA SALLE DE CINÉMA, LIEU CULTUREL DE PROXIMITÉ</u> <ul style="list-style-type: none">- présentation de l'évolution récente du parc de cinémas en Hauts-de-France- Les CDACI, un certain dynamisme souvent porté par les opérateurs privés- Les aides sélectives du CNC, l'autre indicateur sur la volonté d'investissement- Conclusion sur l'évolution récente 2014 -2019 en Hauts-de-France
PAGE 11	<u>INVESTISSEMENTS : EXEMPLES ET DONNÉES</u> <ul style="list-style-type: none">- Pourquoi continuer à investir en temps de crise ?- La crise sanitaire remet en lumière les spécificités de la salle de proximité
PAGE 13	<u>ETUDE DE CAS : LES BÉNÉFICES D'UNE RESTRUCTURATION ET MODERNISATION</u> <ul style="list-style-type: none">- Pays du Grand amiénois - un réseau de cinémas au service des territoires ruraux- Bilan du projet- Exemples d'investissements- Évaluez un prévisionnel grâce aux ratios de l'ADRC- Interventions et tarifs 2020-2021 de l'ADRC
PAGE 18	<u>CONCLUSION DE LA RENCONTRE</u>
PAGE 18	<u>PLAN D'AIDES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE</u> <ul style="list-style-type: none">- Plan d'urgence- Plan de relance- D'autres aides sont également mobilisables par les exploitants pour les soutenir et les accompagner à moyen et long terme

Dans le cadre de notre rendez-vous professionnel de l'exploitation cinématographique en région, au cours duquel les exploitants de cinéma peuvent découvrir des films en avant-première et échanger sur l'activité de leur secteur, nous avons organisé le 4 septembre dernier un temps spécifique dédié à la problématique de la modernisation des salles de cinéma.

Dans l'attente de la mise en place du plan de soutien au secteur, par le Ministère de la Culture et le CNC, nous proposons un temps d'information et de réflexion sur la modernisation de nos équipements, une occasion de parler d'avenir !

Ce rendez-vous débuta par la présentation de l'Aide à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation, votée par la Région Hauts-de-France en janvier 2020.

M. Philippe Fréville, responsable secteur cinéma audiovisuel, assura la présentation de ce nouveau dispositif, témoignant de la confiance que la collectivité place dans notre secteur.

Dans le contexte d'incertitude et d'inquiétude que nous traversons, la modernisation peut sembler hors actualité et pourtant ...

Investir sur le futur de nos salles, c'est contrecarrer l'accélération des changements de pratiques des publics vers les écrans domestiques. Moderniser nos salles, c'est se distinguer en qualité et en potentiel d'accueil et

d'expérience. C'est valoriser l'ancrage territorial de nos équipements, leur apport social, culturel et le dynamisme qu'ils créent. Nos cinémas doivent être prêts au retour des publics - qui finira par arriver, comme ce fut le cas à chaque crise de fréquentation (TV, VHS...) - mais il faudra faire preuve d'un surcroît d'attractivité face aux Premium VOD et aux possibles changements de toute la filière.

Néanmoins, pourquoi investir en temps de crise ? Quid des démarches et possibilités ? Quels sont les investissements nécessaires impérieux ?

L'ADRC avec Eric Busidan, Délégué général, et son Architecte-conseil et Délégué Général Adjoint, Christian Landais, étaient présents pour éclairer cette problématique, présenter des cas actuels et concrets, indiquer les accompagnements dont les exploitants peuvent bénéficier et enfin répondre à vos questions.

Tout au long de ce temps de réflexion et d'échange, Cyril Cornet de la DRAC Hauts-de-France fut également présent pour répondre aux questions.



DÉROULÉ

- 14h30 : Présentation du nouveau dispositif « Aide à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation », votée par la Région Hauts-de-France en janvier 2020, par M. Philippe Fréville, responsable secteur cinéma audiovisuel à la Région Hauts-de-France.
- 15h00 : Etat des lieux de l'exploitation dans les Hauts-de-France entre 2014 et 2019, par Eric Busidan, Délégué général de l'ADRC.
- 15h30 : Présentation de cas actuels et concrets dans le département de la Somme, par Christian Landais, Architecte-conseil et Délégué Général Adjoint.
- 16h00 : Session de questions-réponses en présence de Cyril Cornet de la DRAC Hauts-de-France.

POURQUOI L'INVESTISSEMENT ?

« L'investissement et le maintien d'un parc exemplaire est essentiel pour l'avenir car le spectateur a besoin d'innovation et de renouvellement. Nous sommes condamnés à investir. »

Richard Patry, Président de la FNCF

« Le sauvetage des exploitations devra s'accompagner d'un renforcement des modèles économiques et d'un investissement centré sur les modernisations. »

François Aymé, Président de l'AFCA

« Le CNC verra ses moyens renforcés par l'Etat, de 165 millions d'euros auxquels s'ajouteront des financements en faveur des investissements d'avenir. »

Jean Castex, Premier ministre

Au vu de l'accélération des changements de pratiques des publics comme des professionnels (vente directe aux plateformes, Premium VOD, AVOD, accords AMC / Universal ...), il est essentiel de poursuivre, et sans tarder, la modernisation de notre parc. Tabler sur une **proposition en salle qui se distingue nettement des écrans domestiques** ; différente et/ou complémentaire mais de toute façon plus qualitative en terme d'accueil.

Sur ce dernier point, nous savons que notre parc est vieillissant. La période a révélé aussi que des **investissements devaient être réalisés pour améliorer l'accueil des publics** : aménagement de hall, circuit d'aération de salle, gestion des flux.

Enfin, la **pression financière et les conditions climatiques futures nous poussent à être plus sobre** et envisager la rénovation thermique et/ou l'isolation de nos bâtiments.

AIDE À LA CRÉATION, RESTRUCTURATION, RÉNOVATION DE SALLES DE CINÉMA DE LA PETITE ET MOYENNE EXPLOITATION

INTERVENTION DE PHILIPPE FRÉVILLE, RESPONSABLE SECTEUR CINÉMA AUDIOVISUEL

OBJECTIFS

- Développer l'attractivité des salles indépendantes et de proximité
- Promouvoir une diffusion cinématographique de qualité
- Favoriser le maintien d'une activité culturelle autour du cinéma
- Encourager les partenariats et les mises en réseau (politique globale puisque d'autres acteurs du cinéma sont aussi financés pour que tous travaillent ensemble)
- Redynamiser le Cœur des villes moyennes et petites

BÉNÉFICIAIRES

- Structures de droit privé ou public
- Siège social établi en région Hauts-de-France
- Exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques ou bénéficiant d'une convention de droit d'usage ou d'utilisation (aide au propriétaire du fonds de commerce)
- de 1 à 4 écrans (cohérence avec le dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs)

Ayant réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1 % des entrées sur le territoire national, seules ou dans le cadre d'une communauté d'intérêts économiques au sens de l'article 232-9 du Règlement général des aides du CNC (RGA).

PROJETS ÉLIGIBLES (NON CUMULABLES)

Créations ; Restructurations/Extensions ; Rénovations ; Modernisation. Dans le cas d'un transfert, on qualifiera le projet de création.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Etude préalable concluant à la faisabilité financière du projet et à l'utilité de l'équipement au regard des besoins identifiés (équilibre économique et financier)
- Implantation du projet en Centre-Ville (plan action « Cœur de ville » avec extension Centre-ville, « Cœur de bourg » et Centre-bourg). Appréciation au cas par cas, car la notion de centre ville est mouvante. Les périmètres géographiques sont déterminés par le maire et le préfet mais selon les actions - si elle sont d'envergure - ils peuvent être reconstruits.
- Participation avérée des collectivités territoriales au projet (financière ou travaux d'environnement)
- Dépôt d'une demande d'aide sélective ou bénéfice d'une aide automatique auprès du CNC (preuve de dépôt et doublon du dossier)
- Projet d'animation artistique et culturelle

Les projets de création devront avoir obtenu une aide au titre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation du CNC.

TAUX D'INTERVENTION

Maximum 25% du coût H.T.

Plafonds (calculé à partir des coûts médians des différents types de projets) :

Création : 250 000 €

Restructuration : 150 000 € (Loi Sueur)

Rénovation, modernisation : 100 000 € (Loi Sueur)

Application de la loi Sueur :

- Entreprises existantes (projets de Restructuration ou de Rénovation)
- Etre titulaire de l'autorisation d'exercice délivrée par le Centre National du cinéma et de l'image animée
- Réaliser en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaire ou faire d'objet d'un classement Art et Essai
- Maximum 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement ou 30 % du coût du projet pour le cumul des financements publics (toutes collectivités confondues, la dernière sollicitée applique le 30%)

Cumul impossible avec une subvention annuelle de fonctionnement, au titre du dispositif prévu par les articles L. 2251-4, L. 3232 et L. 4211-1 (6°) du CGCT pour la même année.

L'Aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité n'entre pas dans le cadre de cette disposition.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Soutien financier de la collectivité territoriale d'implantation ou de rayonnement
- Opérations menées a minima à l'échelle intercommunale (éviter les projets multiples ou rapprochés pouvant avoir des interférences manifestes)
- Revitalisation des Centre-Ville
- Accessibilité des personnes en situation de handicap et personnes à mobilité réduite
- Personnel permanent qualifié et professionnel
- Référentiel « Patrimoine immobilier REV3 » établi par la Région (développe durable et emprente carbone)
- Projet d'animation culturelle :
 - La diversité/ouverture de la programmation à des œuvres ou à des cinématographies peu diffusées
 - Le travail permanent avec les acteurs socio-économiques du territoire
 - La sensibilisation des publics et l'éducation à l'image
 - L'articulation avec les opérateurs régionaux et nationaux en faveur du soutien à la diffusion culturelle du cinéma (travailler et mobiliser les autres acteurs soutenus par la Région)
 - Une politique tarifaire facilitant l'accès de tous, et notamment des populations démunies et/ou éloignées de la culture
- Projets innovants ou « hub » d'innovation culturelle dans les communes petites et moyennes – (tiers lieux, autres contenus audiovisuels, autres contenus et services culturels, espaces d'activités éducatives pour les publics jeunes, les publics défavorisés ...). (AAP Relai Culture Europe 2019)

EXCLUSIONS

- Travaux réalisés dans le but de générer des recettes annexes à celles de l'activité principale de projection d'œuvres cinématographiques (espace confiserie etc)
- Salles pluridisciplinaires : quote-part sur les investissements relevant de la seule activité cinéma (établie sur la base des recettes ou des jours d'ouverture, selon la comptabilité analytique)
- Salles desservies par un circuit itinérant

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande auprès de la Région. Si le démarrage des travaux est urgent, il convient de solliciter par courrier, auprès du Président de la Région l'autorisation expresse de déroger à cette règle.

COMPOSITION DU DOSSIER (VOIR RÈGLEMENT D'INTERVENTION)

- Informations légales sur l'exploitant et l'exploitation (statuts, extrait Kbis, fréquentation n-1, comptes d'exploitation sur deux ans,...)
- Description du projet d'investissement (APD...), du projet d'exploitation et de son économie (CR prévisionnels,...)
- Projet cinématographique (programmation, actions en direction de publics déterminés, engagements en matière de politique tarifaire, etc...)
- Dossier de demande de subvention envoyé au CNC, Direction du cinéma, service de l'Exploitation

Dépôt du dossier en ligne sur la plateforme
GALIS (Mise en ligne du règlement en septembre)

Signalez vos projets en amont à Philippe Fréville philippe.freville@hautsdefrance.fr

Le circuit de décision démarrant en février (pas de dépôt en été), il vaut donc mieux déposer sa demande avant la fin d'année. Les dossiers porteront désormais sur l'exercice 2021. **N'hésitez pas à faire connaître votre projet à la Région le plus tôt possible.**



LA SALLE DE CINÉMA, LIEU CULTUREL DE PROXIMITÉ

INTERVENTION DE ERIC BUSIDAN, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ADRC

En ces temps troublés, nous pouvons trouver des éléments positifs et d'encouragement qui nous enjoignent à investir dans l'avenir de nos salles de cinéma : les aides accordées au CNC pour tout le secteur du cinéma, les mesures gouvernementales et enfin le marché qui semble vouloir reprendre avec des titres forts du box-office (Tenet, Effacer l'historique).

L'ADRC (association de loi 1901) a été créée en 1983 à l'initiative du Ministère de la Culture et du CNC avec une double mission :

- maintenir et développer un réseau diversifié de salles sur l'ensemble du territoire grâce à son département étude et conseil qui intervient auprès des exploitants et des collectivités territoriales ;
- faciliter l'accès de ces salles aux films (par l'organisation de programmations et le financement de circulations).

Cette double mission relative à l'aménagement culturel du territoire constitue encore aujourd'hui le fondement de nos interventions.

Depuis 1999, l'ADRC est missionnée également par le CNC pour favoriser une meilleure diffusion du patrimoine cinématographique.

L'ADRC compte aujourd'hui plus de 1 300 adhérents qui représentent l'ensemble des secteurs impliqués dans la diffusion du film : réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants et programmeurs, mais aussi les collectivités territoriales.

Depuis 2010, en Hauts de France, l'ADRC est intervenue, en matière de conseils, sur 19 projets de rénovation, extension ou création (2 études sur plan, 12 diagnostics, 5 assistances).

Depuis 2018, l'ADRC est intervenue sur 4 projets en région : Tergnier, Bapaume, Dunkerque et Berck-sur-Mer, que ce soit pour faire un diagnostic ou réaliser une étude de plans.

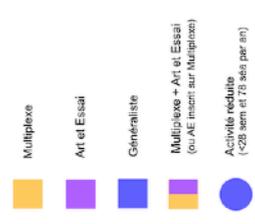
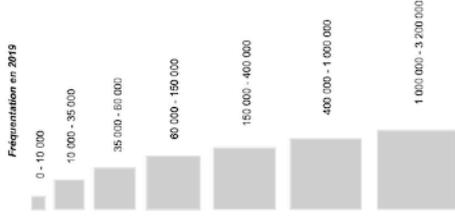
PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PARC DE CINÉMAS EN HAUTS-DE-FRANCE

Trois axes principaux d'évolution :

- Depuis 2014 : ouverture de 2 multiplexes à Abbeville et Chambly
- Ouverture et modernisation de petits cinémas de proximité
- Entre 2014 et 2019 : 6 établissements de plus, ce qui prouve qu'il existe une certaine modernisation du parc même si en comparaison avec d'autres régions, il reste des aménagements à faire.

Les deux indicateurs qui permettent d'évaluer le dynamisme d'une région par rapport à la modernisation des équipements sont les CDAC et les aides sélectives.

Evolution du Parc de cinémas	2014	2019	Evolution
France (Métropole)	2020	2045	+ 1,2 %
HAUTS-DE-FRANCE	113	119	+ 5,3%
Evolution du Parc d'écrans	2014	2019	Evolution
France (Métropole)	5647	6114	+ 8,3 %
HAUTS-DE-FRANCE	412	435	+ 5,6%
Evolution de la fréquentation	2014	2019	Evolution
France (Métropole)	209,1	213	+ 1,8 %
HAUTS-DE-FRANCE	15,72	16,27	+ 3,5%

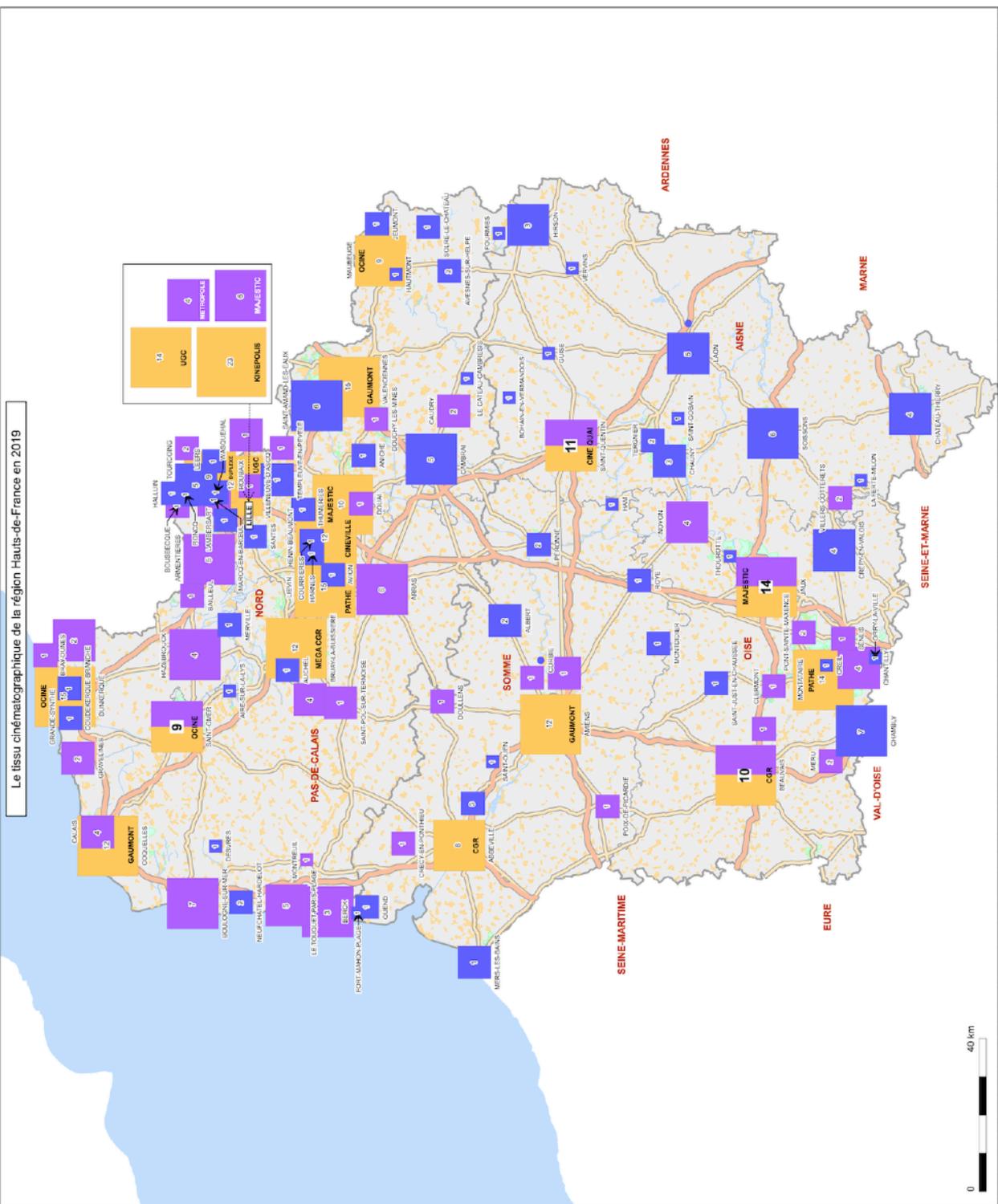


Données statistiques
119 élab - 435 écrans - 85 251 fauteuils
16 265 277 entrées - IF : 2,53
215 993 724 entrées - IF : 3,22
Habitants par fauteuil : 70
Habitants par fauteuil : 50
Ratio écran pour 10 000 hab : 0,72
Ratio écran pour 10 000 hab : 0,92
6 003 816 habitants - densité : 180 hab/km²
66 892 659 habitants
densité : 122 hab/km²

(Données INSEE 2017)
(Données statistiques nationales)

HAUTS-DE-FRANCE

CARTE ADRC
Données CNC 2019
© Tous droits réservés



LES CDACI, UN CERTAIN DYNAMISME SOUVENT PORTÉ PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS

Depuis 2010, 25 projets ont été soumis en Commissions départementales d'aménagement cinématographique : des projets essentiellement portés par des opérateurs privés à l'exception des projets récents de Fourmies et de Marcq-en-Baroeul.

Sur 25 projets, 7, soit 1/3, concernaient des multiplexes et 1 seul d'entre eux a fait l'objet d'un refus (l'extension récente du cinéma Megarama à Chambly, de 7 à 11 salles). Ce qui, a contrario si ça avait été accepté, aurait aggravé l'aspiration des fréquentations d'établissements à proximité.

Avec peu de demandes en CDAC, on remarque que certains départements sont « en souffrance ». C'est le cas de la Somme et l'Aisne, moins peuplés, qui comptent peu de projets.

On dénombre seulement 3 projets en tout sur ces deux départements : multiplexe CGR Abbeville, Albert et Soissons. De plus, certaines zones géographiques de ces départements mériteraient de voir leur offre d'équipements cinématographiques se moderniser :

- Péronne en terme de diversification de programmation
- le cinéma de St Ouen qui doit développer son offre de programmation car il est entouré par deux secteurs de multiplexes (Abbeville et Amiens)
- un projet de création autour du Crotoy pourrait permettre à ce territoire touristique de développer une offre de 3-4 écrans et créer des emplois.

Sur la carte page 8, les points roses représentent les projets en développement. On remarque un manque d'harmonie dans la répartition géographique. Les projets se situent souvent autour des grands pôles urbains, qui tirent sur Paris, Lille ou Valenciennes.

On note de « grands trous » dans la carte, de vastes territoires avec peu de salles et pas de projets qu'on pourrait appeler des « déserts cinématographiques ».

LES AIDES SÉLECTIVES DU CNC, L'AUTRE INDICATEUR SUR LA VOLONTÉ D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR

22 projets émanant des Hauts-de-France ont été soumis depuis 2010 à l'aide sélective, et 19 projets ont été aidés pour un montant global alloué de 4,31M€ (la Bourgogne-Franche-Comté a perçu 1M€ de plus sur cette période).

- 12 projets dans des agglomérations de moins de 30 000 habitants (de 28 000€ pour accessibilité et rénovation à La Ferté Milon) à 450 000€ pour la création d'un 4 salles Art et Essai à Crépy-en-Valois)
- 5 projets dans des agglomérations entre 30 000 et 100 000 habitants (de 50k€ pour l'adjonction d'une salle et modernisation + accessibilité à Saint Omer à 400k€ pour la modernisation d'un multiplexe à Dunkerque)
- 2 projets dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants (de 105 000€ à Douchy-les-Mines pour le transfert d'une salle dans un centre culturel à 600 000€ pour la création d'un multiplexe à Béthune)

Désormais l'aide sélective s'adresse à la petite et à la moyenne exploitation : il ne s'agit plus d'une aide aux zones insuffisamment équipées. Par conséquent, seuls les motifs d'utilité, la cohérence et les besoins concernant chaque projet génèrent un soutien par le CNC sans arbitrage de zonage.

Dans l'aide sélective, comme pour l'aide de la Région Hauts-de-France, une attention particulière est donnée aux projets « Coeur de ville », « Centre ville, centre bourg » et très prochainement à un tout nouveau dispositif « Petite ville de demain ».

Depuis la deuxième guerre mondiale, se sont développées des zones périphériques sans qualité et sans structuration qui ont participé au déshabillage de l'activité des centres-villes et bourgs. Par nature, la ville a tendance à s'étendre.

Pour palier à cette désaffection et permettre une reconquête économique des centres-villes, tout projet dans ce sens est vertueux. Ceux concernant des cinémas contribuent de surcroît à réactiver une vie sociale et citoyenne.

CONCLUSION SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE 2014/2019 EN HAUTS-DE-FRANCE

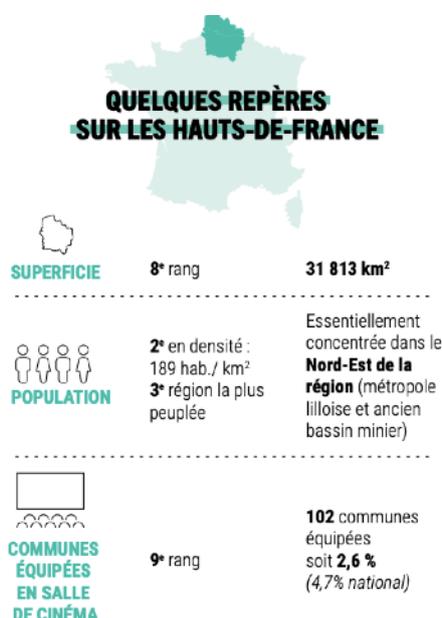
On compte 6 cinémas supplémentaire depuis 2014, ce qui est supérieur au niveau national.

A contrario, notre développement en nombre d'écrans est en deçà du niveau national. Cependant, des projets émanants de groupements nationaux viendront prochainement renforcer ce manque d'écrans (Pathé à Lille 15 écrans, Boulogne-sur-Mer, Arras, Denain).

En terme de fréquentation, ce sont les cinémas de 1 à 5 écrans qui s'avèrent les plus dynamiques ces dernières années avec +15,35%. La baisse observée chez les multiplexes, peut être le fait d'une captation de fréquentation entre eux.

La modernisation des petits cinémas de proximité doit être renforcée (faible utilisation de l'aide sélective du CNC). Le dispositif mis en place par la Région Hauts de France va permettre de la développer.

Enfin, on observe un problème de concentration dans les pôles urbains : de grands groupements rachètent des établissements plus petits et/ou indépendants comme à Lille qui, de fait, n'a plus de cinéma indépendant en son sein. C'est la loi du marché qui régit cette tendance.



Evolution récente des typologies de cinémas

Typologie de cinémas	Nombre de cinémas 2014	Fréquentation 2014	Moyenne par typologie de cinémas 2014	Nombre de cinémas 2019	Fréquentation 2019	Moyenne par typologie de cinémas 2019	Variation de la fréquentation
1 à 5 écrans	90	3 093 312	34 370	94	3 567 989	37 957	15,35 %
6 à 10 écrans	10	2 882 158	288 216	11	3 147 954	286 178	-0,7 %
11 à 15 écrans	13	9 740 197	749 246	14	9 549 334	682 095	-2,0 %

INVESTISSEMENTS : EXEMPLES ET DONNÉES

INTERVENTION DE CHRISTIAN LANDAIS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT ET ARCHITECTE CONSEIL DE L'ADRC

POURQUOI CONTINUER À INVESTIR EN TEMPS DE CRISE ? POURQUOI INVESTIR DANS LES CINÉMAS DE PROXIMITÉ ?

- Amélioration de l'accueil du public : le plus qualitatif possible

L'accueil du public au sens large : billetterie dématérialisée + site internet, séances débats, confort de la salle, proximité avec le tissu local associatif, accueil du public jeune dans de bonnes conditions

- Développement de la programmation de films : rester attractif dans son offre

Une évolution nécessaire liée à la programmation : contexte d'explosion du nombre de films, développement de la programmation à la séance mais pas forcément suffisant pour programmer les films «box-office »

- Participer à la vie de la cité et éviter les déplacements vers les pôles urbains : rôle social du cinéma

La salle de proximité joue un rôle « citoyen » dans une ville et permet également de fixer les populations autour d'un lieu convivial qui draine l'attractivité d'autres commerces (restaurants, cafés, commerces de bouches, commerces de loisirs, médiathèques et centres culturels ...)

Encore plus que par le passé, dans ce contexte sanitaire et de crise économique - avec des variations suivant la diversité des territoires - **il faut mener vos projets avec méthode pour s'assurer de leur pertinence et adaptation au contexte.**

TOUJOURS ABORDER UN PROJET SELON CES ITEMS (CF GUIDE CRÉER OU TRANSFORMER UN CINÉMA) :



1. Nature du projet
2. Projet d'exploitation
3. Projet architectural
4. Modes de gestion
5. Financement

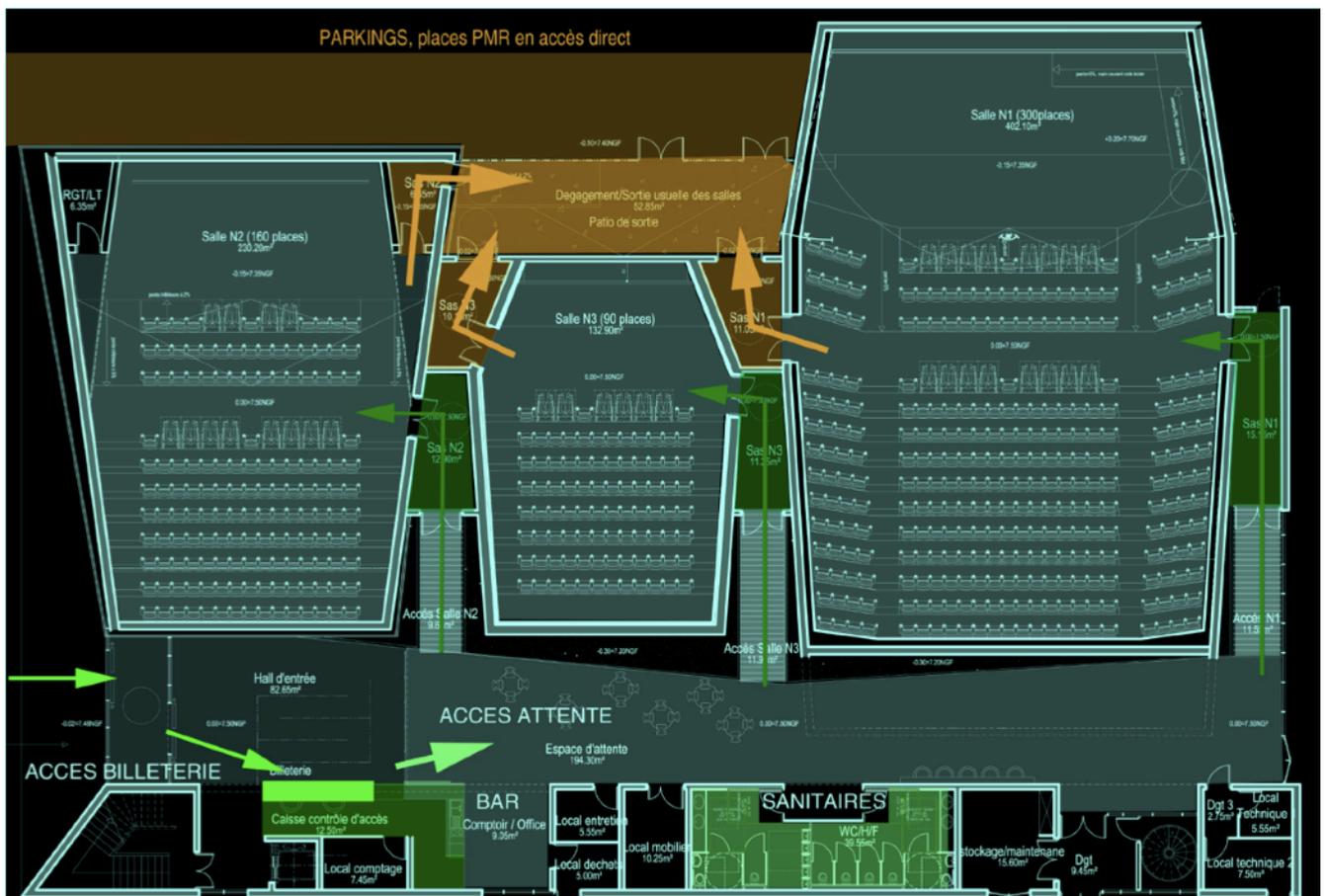
LA CRISE SANITAIRE REMET EN LUMIÈRE LES SPÉCIFICITÉS DE LA SALLE DE CINÉMA

Nos cinémas sont des espaces opaques et fermés. La propagation possible des virus pose la question des besoins en équipements CVC (chauffage-ventilation-climatisation). Ces derniers doivent être performants et adaptés à la sécurité du public tout en répondant aux objectifs de développement durable et d'économie d'énergie.

Exemple : Le freecooling est plutôt avantageux économiquement et écologiquement mais une climatisation avec extraction extérieure est plus indiquée en terme de précaution sanitaire.

De même, la circulation et le contact entre les publics (entrées – sorties) est très importante dans un cinéma ce qui nécessite une gestion des flux stricte au sein des espaces d'accueil. En général, pour la convivialité, on fait sortir les gens par l'entrée afin que les publics se croisent. Mais la gestion de la prévention sanitaire, le proscrit actuellement. Ce qui oblige dans certains cas à une nécessaire réorganisation des espaces et met en lumière l'importance de traiter de façon qualitative les issues de secours.

Il est ainsi important de remettre en valeur la qualité et la gestion des flux au sein des espaces d'accueil, en particulier pour les cinémas de proximité.



ETUDE DE CAS : LES BÉNÉFICES D'UNE RESTRUCTURATION ET MODERNISATION

PAYS DU GRAND AMIENOIS - UN RÉSEAU DE CINÉMAS AU SERVICE DES TERRITOIRES RURAUX

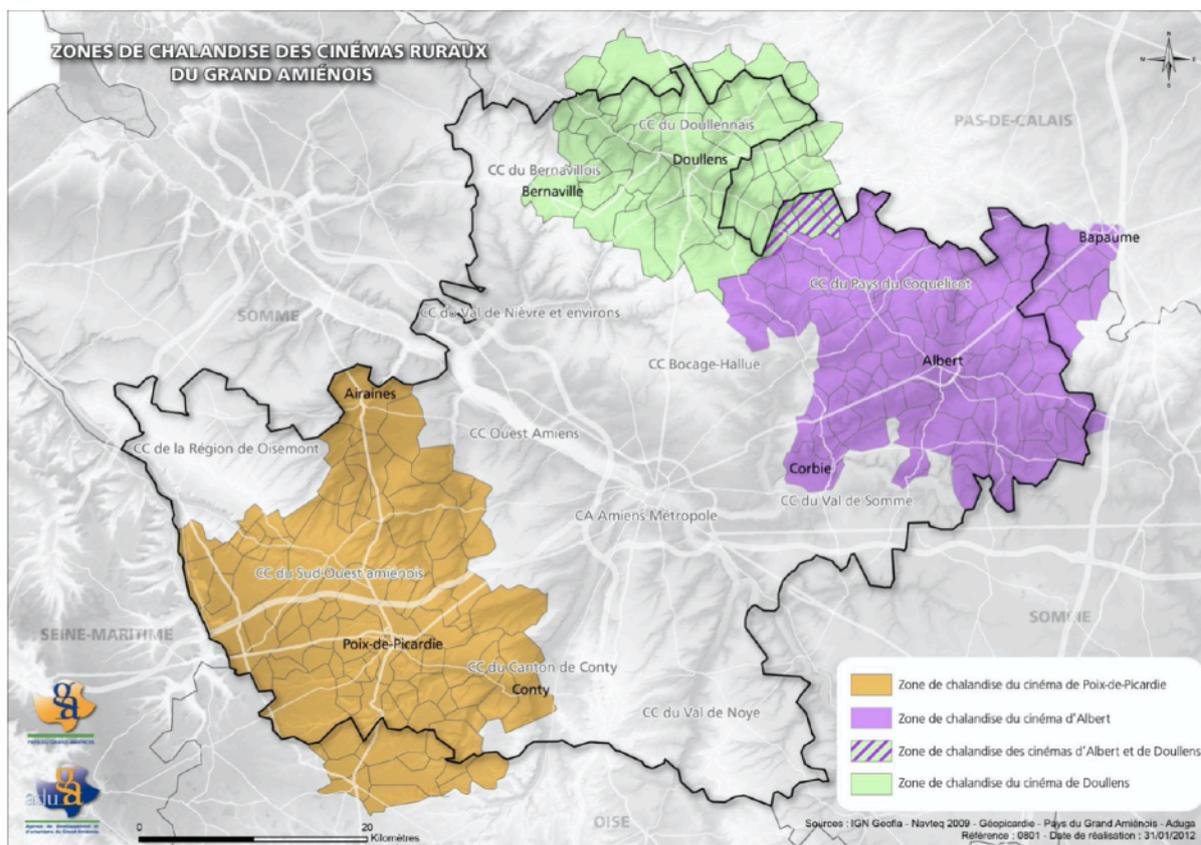
12 intercommunalités dont la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. 381 communes dont 285 ont moins de 500 habitants.

337 000 habitants

60% de la population du département de la Somme

53 % de sa superficie (3 000 km²)

Indice de fréquentation 2012 : 2,46 – Indice départemental : 1,77



Le Tivoli à Doullens – 100 places – 16 650 entrées en 2019 (7 600 en 2012) – 562 séances en 2019 (332 en 2012)
6 700 habitants (UU)



Le Trianon à Poix de Picardie – 220 places – 31 000 entrées en 2019 (9 000 en 2012) – 562 séances en 2019 (192 en 2012) 2 400 habitants



Le Casino (ancien Le Forum) à Albert – 249 places (782 places en 1960) – 45 800 entrées en 2019 (22 500 entrées en 2012) – 1 704 séances en 2019 (392 séances en 2012)

Bilan économique et pertinence de l'action - 3 cinémas du Pays du grand amiénois

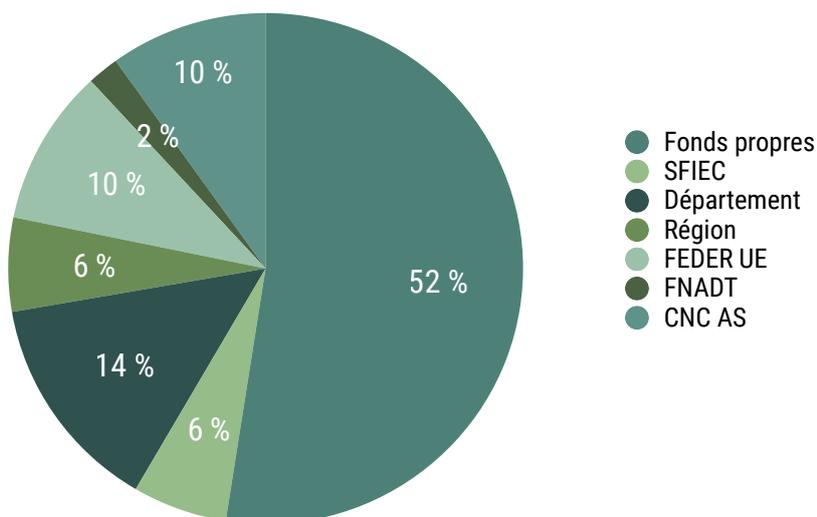
	Forum 2012	Casino 2019	Réseau 3 salles 2012	Réseau 3 salles 2019	Amiens 2019
Entrées	22.500	45.800	39.090	89.600	830.148
Évolution des entrées	-	+ 103 %	-	+ 129 %	- 8 %
Séances	392	1 704	915	2 828	-
Indice de fréquentation	2,22	4,61	-	-	-

BILAN DU PROJET

On observe que ce projet a eu un impact fort sur la fréquentation des 3 cinémas du Pays grand amiénois. Dans le même temps, on a pu remarquer une baisse tendancielle à Amiens intramuros : de 899 700 à 830 150 entrées alors que la structure des cinémas de la ville n'a pas changé sur cette période.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT 2,6 M€ - 2 ÉCRANS ET 360 FAUTEUILS

- Fonds propres et SFEIC : 59 %
- Collectivités Territoriales : 20 %
- Subventions AT : 12 %
- Aide sélective CNC : 9 %



EVALUEZ UN PRÉVISIONNEL GRÂCE AUX RATIOS DE L'ADRC

TABLEAU RECAPITULATIF 2019

TYPE	NOMBRE	MOYENNE DES RATIOS AU FAUTEUIL <i>€/fauteuil</i>	MOYENNE DES RATIOS AU METRE CARRE <i>€/m²</i>	COÛT MEDIAN
CREATION	18	5 300 - 6 700	1 600 - 1 800	3,1 M€
▪ Opérateur privé ou mixte	9	5 200 - 5 600	1 400 - 1 600	3,1 M€
▪ Opérateur public	9	7 400 - 8 600	2 200 - 2 300	2,9 M€
RESTRUCTURATION <i>(toutes opérations confondues)</i>	10	2 300 - 4 200	1 400 - 1 600	950 K€
▪ ADJONCTION	6	2 200 - 3 400	1 200 - 1 400	1,9 M€
▪ REHABILITATION	4	3 600 - 5 500	1 600 - 1 800	700 K€
RENOVATION	7	1 500 - 1 900	1 000 - 1 200	300 K€
AMELIORATION	1	-	-	100 K€



**Favoriser la desserte
cinématographique de
l'ensemble du territoire.**

**Agir en faveur de la
pluralité des salles, des
films et des publics.**

**Maintenir et développer
le cinéma de proximité.**



Conformément à ses statuts, l'ADRC a pour mission de « favoriser la desserte cinématographique sur l'ensemble du territoire dans un objectif d'aménagement culturel [...] de procéder, dans le cadre de son objet social, à toutes les missions d'assistance et d'information sollicitées par ses membres ou par tout organisme s'impliquant dans une politique d'amélioration de la desserte cinématographique du territoire ».

Selon ces objectifs, l'ADRC veille à assurer la **viabilité des projets de salles** ainsi que leur **pertinence** dans leurs **dimensions culturelles** comme dans leur **cohérence économique**. Forte de la compétence de ses architectes conseil et de ses interventions réalisées depuis 1983 dans ce domaine, l'ADRC rend un **avis objectif** aux porteurs de projet afin de leur fournir une **aide à la décision** ; des **conseils à l'élaboration des programmes**, et réalise des **études** complémentaires à la demande des pouvoirs publics ou des collectivités territoriales.

S'attachant à promouvoir la **qualité architecturale des cinémas** et l'importance de leurs **fonctions urbaines**, son action répond aux objectifs de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture : « La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains, ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

L'ADRC ne conçoit pas de projets de salles et intervient strictement dans le domaine non concurrentiel du conseil en amont et des expertises qualitatives. Elle ne constitue pas un bureau d'études, ne réalise pas d'études de marché et n'assure pas de missions de maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'ouvrage. L'ADRC n'a pas de fonction réglementaire ou administrative et n'attribue pas de subvention.

Principes de tarification

- En cohérence avec ses missions de desserte du territoire, mutualiser les coûts liés aux déplacements afin que ces frais ne pénalisent pas les demandes d'intervention géographiquement éloignées du siège de l'ADRC.
- Permettre aux adhérents de l'ADRC de bénéficier du meilleur contexte d'intervention des actions de conseil dans le domaine architectural et urbain. Les études approfondies ou les assistances permettent d'accompagner le maître d'ouvrage dans le déroulement d'un projet jusqu'à sa phase opérationnelle.

Les tarifs (adoptés par le C.A. de l'ADRC le 26 novembre 2019)

- **Rapport de diagnostic / réunion d'étude de projet**

Le **diagnostic** consiste à définir un premier cadrage d'une opération de rénovation ou restructuration **d'un cinéma existant**. Cet avis d'opportunité après déplacement, donne lieu selon la nature du projet, soit à des conseils de terrain, soit à un rapport de visite sans production de document graphique. La **réunion d'étude de projet** consiste, après étude de documents, à étudier avec le porteur du projet les solutions à apporter. La participation à un jury de concours est assimilée à une réunion d'étude de projet.

Exploitants porteurs de projet : **490 euros**

Collectivités porteuses de projet : **950 euros**

- **Etude de faisabilité (condition : adhésion à l'ADRC)**

Le département Études peut élaborer des études détaillées s'assimilant aux « études de faisabilité » accompagnées de recommandations avec éléments graphiques (à titre de simulation uniquement). L'étude de faisabilité définit techniquement les possibilités d'extension, ou de création d'un nouvel établissement, avant l'intervention d'un maître d'œuvre y compris dans un projet de restructuration lourde d'un établissement existant.

Forfait d'intervention : **1.400 euros**

- **Mission d'expertise pluriannuelle à projet (condition : adhésion à l'ADRC)**

Certains maîtres d'ouvrage, adhérents de l'ADRC, peuvent solliciter le département Études dans le cadre d'une mission d'expertise dans la durée nécessitant plusieurs interventions. Cette mission comprend généralement la participation à différentes réunions, comité de pilotage, jurys de concours, lors des phases pré-opérationnelles (faisabilité, programmation, choix du maître d'œuvre) ainsi qu'à différentes analyses des projets à leurs phases essentielles. Les modalités de ce type d'action sont précisées dans le cadre d'une **convention** détaillant la nature, le déroulement et la durée de la mission, **qui ne peut excéder deux ans**.

Le montant du remboursement forfaitaire de frais dû à l'Agence est fixé à : **3.500 euros**.

CONCLUSION DE LA RENCONTRE

Investir sur le futur et moderniser nos salles, c'est :

- **Contrecarrer** l'accélération des changements de pratiques des publics vers les écrans domestiques ;
- **Se distinguer** en qualité et en potentiel d'accueil et d'expérience (argument essentiel pour les jeunes) ;
- **Valoriser** l'ancrage territorial de nos équipements, leur apport social, culturel et le dynamisme qu'ils créent ;
- **Anticiper**, penser et organiser la continuité.

L'histoire nous a appris qu'en période de crise de la fréquentation (TV, VHS ...), un rééquilibrage des publics entre une nouvelle pratique et la salle de cinéma pouvait s'opérer grâce au soutien des pouvoirs publics, aux innovations et à la mise en valeur de l'accueil.

Nos cinémas doivent être prêts au retour des publics mais il faudra faire preuve d'un surcroît d'attractivité face aux Premium VOD, AVOD et aux possibles changements de toute la filière.

PLAN D'AIDES DU MINISTERE DE LA CULTURE

Lors du Congrès des exploitants du mercredi 23 septembre, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, a présenté les soutiens au secteur de l'exploitation cinématographique.

PLAN D'URGENCE (GESTION CNC)

- 50M€ (soit 50% des 100M€ partagés avec le spectacle vivant) sont destinés à compenser les pertes d'exploitation de tous les cinémas à l'exception de ceux en régie publique dont la structure de coûts n'est pas du même ordre.

80% de cette somme seront versés directement aux exploitants fin octobre 2020. Basée sur une estimation dans un premier temps, le montant sera ajusté en fonction des résultats définitifs d'exploitation en janvier 2021.

L'aide sera calculée sur la moyenne des recettes - base film (hors TSA et TVA) - des mois de septembre à décembre en 2017, 2018 et 2019. Basée sur une projection de perte d'exploitation de 50 %, cette compensation est fixée à 50 % pour les cinémas indépendants (23M€) et à 40 % pour les 4 circuits (27M€).

>> **Un abattement forfaitaire sera appliqué au titre des aides publiques déjà versées.**

Conditions d'éligibilité : avoir subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 % (taux dégressif entre 30 et 40 % de perte de chiffre d'affaires) en ayant maintenu un niveau de séances à 70 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. En fonction de l'évolution des conditions sanitaires et de celle de l'offre de films, le CNC se garde le droit de revoir ces conditions en début d'année 2021.

PLAN DE RELANCE

- 165M€ pour tout le secteur cinéma : production, distribution, exploitation.
 - > 60M€ de réarmement du CNC auxquels s'ajoutent 11,5 millions pour son redéploiement organisé cet été.
 - > 105M€ financeront de nouvelles mesures en faveur de : l'accompagnement des créateurs, le soutien à la production, la modernisation des industries techniques et le développement de l'internationalisation.
- 34,3M€ de soutien à l'exploitation :
 - 30M€ versés sur les comptes de soutien des exploitations
 - pour les cinémas indépendants : équivalent à un an de soutien automatique avec 7 mois en subvention et 5 mois d'avance. (21,8M€ au total)
 - pour les grands circuits : 2,5 mois en subvention et 6,5 mois d'avance (8,1M€ au total)
 - 2M€ de soutien supplémentaire pour l'aide sélection Art et Essai
 - 1M€ « renforcement des actions de diffusion culturelle et l'éducation à l'image »
 - 500 000€ viendront compenser les prérequis de comptes de soutien (règles seront également assouplies)
 - 800 000€ annulation de la dette Cinenum

Les mesures pour l'ensemble de la filière à lire in extenso sur https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/plan-de-relance-des-filieres-du-cinema-et-de-laudiovisuel_1319933

Toutes les mesures d'urgences de l'Etat et du CNC depuis mars 2020 https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/covid-19--informations-du-cnc_1139648

D'AUTRES AIDES SONT ÉGALEMENT MOBILISABLES PAR LES EXPLOITANTS POUR LES SOUTENIR ET LES ACCOMPAGNER À MOYEN ET LONG TERME

- Prolongation jusqu'à fin 2020 du chômage partiel
- Un accord a été signé entre tous les représentants syndicaux de la branche pour un dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD). Concerne une réduction de temps de travail de 40% (voire 50% dans certaines conditions) pour une indemnité de 50%, et une allocation de 60% HB. Durée : à partir du 1er janv 2021, 6 mois renouvelable 24 mois.
- Nouveau soutien de la Région Hauts-de-France « Aide à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation »
- Accompagnement des salles à reconquérir les publics en actions et en communication (Acap - pôle régional image, De la suite dans les images, ADRC sont là pour aider et participer à l'élaboration de nouveaux dispositifs).



NOTES:



NOTES:



acap

pôle
régional
image

Acap - pôle régional image
8 rue Dijon - BP 90322
80003 AMIENS cedex 1
03 22 72 68 30
info@acap-cinema.com

RETROUVEZ TOUS NOS COMPTES-RENDUS SUR WWW.ACAP-CINEMA.COM